

**Compte rendu Audition Mme Guy, Ministère de l'économie et des
finances, Secrétariat d'Etat à la consommation, au commerce et au
tourisme (Mme Pinville)
Le 05/04/2017**

Action du Gouvernement : Lancement d'un portail d'information, coeur de ville, à destination des élus pour nourrir les stratégies globales et mettre des outils à disposition.

Nouvel appel à projet du FISAC fleche une enveloppe sur les centre-ville.

Une circulaire à destination des préfets est en cours de finalisation, pour les inciter à être plus vigilants dans les CDAC sur les critères d'instruction, et ensuite sur la conformité des constructions par rapport aux autorisations données. Bercy envisage également un plan de formation pour les élus membres des CDAC. Sur la question du seuil d'instruction *regarder l'experimentation de la ville de Paris (dans la loi sur le statut de Paris)* qui instruit dès 400m². Sur l'intégration des documents commerciaux dans les documents de référence, elle est plutôt favorable.

Emmanuelle Cosse a également annoncé créer un réseau des acteurs de l'aménagement commercial.

Suivi des données : un observatoire est en préfiguration, au sein de la commission de concertation du commerce. Les CCI sont parties prenantes. *A auditionner ? PDT : M. Vergne (CGAD) et VP : M. Gerardon (AMF).*

L'appel à manifestation lancé par le Ministère Pinel sur la revitalisation d'une cinquantaine de ville est suivi par le Ministère du logement plus particulièrement. Dans une moindre mesure par le Ministère des CT. pas trop de retours.

Selon Mme Guy, le cadre européen n'est pas sécurisé. En effet, d'autres EM ont fait une interprétation plus restreinte de la Directive Service (Liberté d'installation), permettant à des principes comme l'environnement ou le droit des consommateurs de primer; mais ces Etats sont actuellement en contentieux avec la CJUE.

Il y a eu, il y a quelques années, un contentieux entre la Commission européenne et la France. La Commission accusait la France d'être trop contraignante sur ces règles en matière d'aménagement commerciale. "Cela a laissé des traces à Bercy".

Perspectives :

Au niveau européen , Il faudrait soit :

- clarifier la Directive Service, mais cela semble illusoire tant l'équilibre est fragile
- trouver des coalitions avec d'autres Etats membres (ex : All, Pays Bas) pour faire avancer le droit autour des "motifs impérieux d'intérêt général", que pourrait constituer la desertification des centres, villes, et qui seuls permettent de déroger aux directives.

Au niveau français, il serait intéressant de proposer aux élus une "ingénierie articulée", au service d'un même projet global. Le niveau régional serait pertinent. La démarche de la CDC pourrait préfigurer une politique de l'Etat. *Regarder aussi la Mission AIDER, et l'Atelier des territoires.*